

# AVIS AUX ETUDIANTS L03 & M02

## (Génie Civil & Génie Mécanique)

Il est porté à la connaissance des étudiants de 03 année et master 02 qu'ils sont tenus de déposer leur relevé de note du bac (original) au niveau de la scolarité, avant **le 30 avril 2026**.

Chef de service de la scolarité

